



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 30 MARS 2023

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 29 - Année 2023 - Subvention au budget du Centre Communal d'Action Sociale

Le trente mars 2023, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-quatre mars 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme DEGREGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à Mme PALIERNE

M. GICQUEL a donné procuration à M. BOISSEAU

M. TRIMAUD a donné procuration à Mme CIRON

M. EMERIAU a donné procuration à Mme BOMBRAY

Mme PAYET a donné procuration à M. NOMARI

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Objet : Année 2023 - Subvention au budget du Centre Communal d'Action Sociale

EXPOSÉ

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Ainsi, il a un budget qui s'équilibre grâce à une subvention versée par le budget principal de la Ville.

Il vous est proposé que la Ville verse en 2023 une subvention d'un montant de 500 000 € attribuée au budget de son Centre Communal d'Action Sociale.

DECISION

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à verser en 2023, la subvention d'un montant de 500 000 € attribuée au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 30 mars 2023

La secrétaire de séance,

Ilona HEBERT



Le Maire,



Alain HUNAULT



Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230406-21-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2023

Publication le : 06-04-2023

Le Maire,
Alain HUNAULT

